



Communiqué de Presse  
Commission Permanente du 24 avril 2009

Le Conseil Général accompagne les bénéficiaires du RMI

La dernière commission permanente, réunie sous la présidence de Josette Durrieu, a décidé de **verser 631 816€ de subventions**, afin de financer **1478 contrats d'avenir**.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion 2009, le Conseil Général a prévu de financer les Ateliers Chantiers d'Insertion, qui accueillent et accompagnent vers l'insertion professionnelle 124 personnes bénéficiaires du RMI.

Bigorre Solidarité	161 mois contrat d'avenir	61 985€
Bigorre tous services	346 mois contrat d'avenir	133 210€
Jardins de Bigorre	77 mois contrat d'avenir	29645€
Recup'actions 65	361 mois contrat d'avenir	138 985€
Solidar Meubles	63 mois contrat d'avenir	24 255€
Villages Accueillants (bâtiment)	276 mois contrat d'avenir	160 080€
Villages Accueillants (jardins)	148 mois contrat d'avenir	56 976€
S.Y.M.I.L.H d'Argelès	46 mois contrat d'avenir	26 680€

Le contrat d'avenir est destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de parent isolé (API), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Il porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits.